

**EASY pro Indexed 1 an****Easy**  
pro**ENGIE**

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Octobre 2022

Pour les professionnels en Région Wallonne

Prix tva exclue

**Composition du prix de votre énergie <sup>(6)</sup>**

- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

**Vos avantages**

Vous profitez de la baisse des prix du marché

**Services gratuits**

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

**Prix indexés de l'énergie - 1 an****Redevance fixe (€/an)**

38,50

**Prix par kWh <sup>(1)</sup> (€/cent/kWh)**

13,543

**Coûts de réseaux (distribution et transport) <sup>(2)</sup>**

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport (€/cent/kWh)
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€/cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€/cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€/cent/kWh)	
ORES (Brabant Wallon)	24,73	3,303	102,32	1,466	635,00	1,038	0,133
ORES (Hainaut Gaz)	23,99	3,768	97,71	1,889	603,90	1,456	0,133
ORES (Luxembourg)	21,37	2,713	81,43	1,232	493,83	0,908	0,133
ORES (Mouscron)	21,53	2,948	82,46	1,500	500,78	1,165	0,133
ORES (Namur)	25,00	3,547	103,96	1,612	646,14	1,161	0,133
TECTEO - RESA	27,13	2,965	95,75	1,593	755,27	1,379	0,133

**EASY pro Indexed 1 an****Easy**  
pro

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Octobre 2022

Pour les professionnels en Région Wallonne

Prix tva exclue

**Suppléments****Suppléments (€cent/kWh)**

Cotisation sur l'énergie	0,09978
Accise fédérale <sup>(8)</sup>	0,066
Redevance raccordement <sup>(3)</sup>	0,00750

- (1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les prix sont valables pour tous les contrats conclus en Octobre 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre trimestriel TTF103 (Heren) = 111,3806 €/MWh, d'application durant le 3ème trimestre 2022.

Le coefficient multiplicateur du TTF103 (Heren) est dimensionné pour convertir le prix du TTF103 (Heren) en c€/kWh.

Le paramètre TTF103 (Heren) est calculé et publié par ENGIE (voir engie.be). Le paramètre TTF103 (Heren) évolue en fonction du prix du gaz sur le marché de gros aux Pays-Bas « ESGM » (TTF).

La définition du TTF103 (Heren) est la suivante : TTF103 (Heren) est la moyenne arithmétique des prix forwards journaliers du gaz naturel pour le trimestre de fourniture concerné sur les « European Spot Gas Markets » (« ESGM ») (tels que publiés par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre « TTF Price Assessment ») pendant le mois précédant le trimestre de fourniture.

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

La formule hors TVA d'application pour Octobre 2022 est la suivante :

Prélèvement :  $2,4050 + 0,1000 \times \text{TTF103 (Heren)}$

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an en Wallonie.
- (8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.